*La lettre d'information de Bénévent-L'Abbaye*

# Du haut du Puy de Gaud

Juin 2017 • N°18

## AU SOMMAIRE


L'édito du Maire 1
Le budget 2017 2/6
Gestion des déchets 7
Le 18 rue d'Herse 8
Economie locale 9
Vie culturelle et associative 10/11
L'amicale Laïque Bénévent 12
Il y a cent ans 13
Sur les traces du passé 14/15
Pêle-Mêle 16


## Concerts

**vendredi 21 Juillet – 21h**
Trio Soavita

**vendredi 28 Juillet – 21 h**
Flûte de Pan et Orgue
Jean Sébastien Bach – Joseph Rheinberger

**vendredi 11 Août – 18h30**
Concert Jazz Vocal

**dimanche 13 Août – 17h**
Concert du Quatuor Apollinaire

**mardi 15 Août – 17h30**
Musique Vocale des 18e et 19e siècles

**samedi 9 septembre**
70 ans de l'Amicale Laïque Bénévent

**dimanche 17 Septembre à 15h30**
Présentation - Concert

**vendredi 3 Novembre – 20h30**
Soirée Cabaret

EDITORIAL

## Le grand chambardement

Qui, il y a un an, aurait pu donner le nom du Président de la République et citer seulement un quart des futurs députés ? La cinquième république nous avait habitués à l'affrontement de deux blocs étanches, les quelques tentatives d'ouverture ayant été sans lendemains. A côté, au fur et à mesure de l'évolution de la crise économique, progressaient les extrêmes, sûrement, au point d'approcher le pouvoir.

Et puis la France s'est mise « En Marche ». Emmanuel Macron est arrivé et a bousculé tous les codes. Capable de monter en si peu de temps une redoutable « machine de guerre », aidé par les circonstances et l'élimination des leaders, Hollande, Juppé ou Valls, par les casseroles des uns ou des autres, il s'est sorti brillamment d'un face à face avec le Front National dont la représentante fut pour le moins peu brillante dans l'exercice télévisé et s'est installé au palais de l'Elysée.

Les français n'aiment pas les frondeurs et souhaitent plus de stabilité. Dans la foulée, ils ont donné une très large majorité aux candidats de « La République en Marche » lors des élections législatives, laminant le Parti Socialiste et le bloc des droites, ramenant les extrêmes à des proportions moindres.

La Creuse n'a pas échappé au jeu du « chamboule-tout ». Michel Vergnier, député-maire de Guéret, est éliminé dès le premier tour, battu dans sa ville, après quatre mandats à l'Assemblée Nationale. Jean-Baptiste Moreau, un agriculteur voisin de Ceyroux-Aulon, lui succède. Revenu à la ferme il y a quelques années, il avait accepté des responsabilités professionnelles mais ne s'était sans doute pas imaginé un tel destin.

La commune de Bénévent lui a largement accordé sa confiance. Il fait partie de mes proches et je ne doute pas qu'il aura plaisir à nous faire bénéficier des importants réseaux qu'il a su se constituer lors de la campagne des Présidentielles, proche collaborateur d'Emmanuel Macron.

Souhaitons pleine réussite à l'un et à l'autre dans sa nouvelle fonction, pour la Creuse et pour la France.

André MAVIGNER

*Lettre d'information éditée par la Mairie, rue Sarrazine 23210 Bénévent L'Abbaye*
*• mairie.benevent@gmail.com • Directeur de la publication : Emmanuel DIGNAC*
*• Rédaction : A. Mavigner - O. Richard - Anne Descottes - Ingrid Dudrut - H. Bonnin - E. Dignac - E. Pluviaud -*
*• Maquette, mise en page & impression : Hervé Guichet/AEA publivisuel*
*• Imprimé en 600 exemplaires*

*Ce bulletin est disponible gratuitement à l'office de tourisme et à la mairie de Bénévent l'Abbaye. Il est distribué à l'ensemble des habitants résidant sur la commune.*

# Budget principal, la commune est désendettée

**La commune est toujours en bonne santé. Malgré les importants travaux qui sont réalisés chaque année et qui n'échappent à personne, le compte administratif laisse apparaître un excédent global de 114 426,19 €.**

## Section de fonctionnement

**Le budget de fonctionnement 2017 de la commune s'équilibre à la somme de 1 038 495,19€.**

### Les principales dépenses :

• **Energie – Electricité :** 35 000 €. C'est un poste important de dépenses, particulièrement en éclairage public **(une coupure de minuit à 5 heures permettrait une économie de 10 000 €)**.
L'adhésion à un groupement d'achat départemental porté par le syndicat départemental des énergies, le changement de fournisseur (ENGIE a détrôné EDF), ont permis une économie de 1 850 € (5,59 % pour l'éclairage public, 7,30 % pour les bâtiments).
• **Combustibles :** 60 000 €. C'est aussi un poste très lourd. Les travaux de restructuration du bâtiment mairie-perception vont aussi générer des économies sans doute importantes. Les bâtiments scolaires sont particulièrement énergivores.
• **Carburants :** 4 000 €. Les employés communaux sont dotés de véhicules et de matériels performants qu'il faut alimenter.
• **Alimentation :** 20 000 €. Il s'agit de l'achat des repas des élèves du primaire auprès du collège. La revente des tickets permet d'atténuer la charge. Il faut gérer néanmoins les difficultés de certaines familles.
• **Fournitures d'entretien, de petit équipement et de voirie :** 22 000 €
• **Fournitures administratives :** 3 000 €
• **Fournitures scolaires :** 4 000 € (52 élèves prévus)
• **Entretien des réseaux : 15 000 €** (dont l'entretien de l'éclairage public, ce qui explique qu'on fait appel à l'entreprise LESTRADE quand un minimum de 5 lampes sont défaillantes).
• **Autres biens mobiliers :** 12 000 € (entretien du matériel)
• **Maintenance : 12 000 €**. Cette somme concerne toutes les rémunérations des intermédiaires, avocats, notaires, géomètres…
• **Annonces et insertions :** 2 000 € notamment pour les parutions d'arrêtés dans les annonces légales que la loi oblige à faire (Maison Beauvais par exemple).
• **Fêtes et cérémonies :** 5 000 € (chocolats, orchestre, décoration Noël, gerbes)
• **Publications : 4 000 €** (Bulletin municipal, site internet)
• **Transports collectifs :** 3 000 € (Navette Bénévent-Marsac pour les écoles).
• **Réceptions :** 4 000 € (repas des ainés)
• **Frais d'affranchissement :** 2 000 €
• **Frais de télécommunications :** 3 500 €
• **Taxes foncières :** 6 600 € ; ce sont les impôts que paie la commune sur ses propres biens

les nouveaux espaces de la mairie

• **Charges du personnel :** 335 000 €. Ce poste englobe tous les salaires (y compris ceux des agents arrêtés qui sont partiellement compensés par les assurances), l'ensemble des cotisations, la médecine du travail ...)

• **FNGIR :** c'est un fonds qui a été mis en place après la suppression de la taxe professionnelle ; la commune cotise à ce fonds pour venir en soutien aux communes dont les ressources ont diminué du fait de cette mesure (ça ressemble à une cotisation des pauvres pour aider les riches !)

• **Service départemental d'Incendie et de secours :** 29 500 €. Cette charge était jusqu'alors supportée par la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg ; avec la fusion des com-com de l'ouest Creusois, elle revient à la charge des communes. Elle est en partie compensée par un transfert d'impôt de la com-com vers la commune qui toutefois ne couvre pas la dépense totale ; la com-com reversera le complément basé sur la dépense 2016, mais le SDIS a augmenté cette cotisation d'1 € par habitant, totalement en charge de la commune.

• **Autres contributions :** 60 000 €. Dans cette ligne apparaissent notamment les factures liées aux prestations d'EVOLIS (ex SIERS) pour les travaux sur les routes communales.

• **Subvention de fonctionnement aux associations :** 35 000 €

• **Intérêts des emprunts :** 553 € (on en termine !)

• **Virement à la section d'investissement :** 163 096 €

C'est la somme disponible pour financer les travaux prévus en 2017, au moins pour la part non subventionnée restant à la charge de la commune. Mais nous avons prudemment laissé un crédit de
97 892 € en entretien des bâtiments, dont au moins 80000€ seront sans doute inutilisés et disponibles pour les compléments de travaux ou des travaux nouveaux (aile de l'abbaye par exemple).

## Les principales Recettes :

• **Remboursement sur rémunération du personnel :** 75 000 € (arrêt maladie, mise à la disposition du personnel auprès de la Com-Com pour les rythmes scolaires, auprès des services des budgets annexes : chaufferie, assainissement)

• **Location du gymnase au conseil départemental pour les besoins du collège :** 7 000 €

• **Revenue des tickets de cantine :** 16 000 €

• **Impôts et taxes - taxes foncières et d'habitation :** 339 746 €. Il y a cette année un chamboulement dû à la constitution de la nouvelle communauté de communes ; ses propres taux diminuent par rapport à ceux de la Com-Com Bénévent-Grand-Bourg et sont récupérés par la commune pour payer sa contribution au service départemental d'Incendie et de Secours

■ **Taxe d'habitation :** - 1,18 % com-com, + 1,18 % commune

■ **Foncier bâti :** - 2 % com-com, + 2 % commune

■ **Foncier non bâti :** - 3,83 % com-com, + 3,83 % commune.

D'autre part la commune diminue son taux de **Taxe d'habitation** de 9,53 % qui est aussi transféré à la Com-Com, mais celle-ci en reverse le montant correspondant prélevé en 2016 au titre des attributions de compensations. En conclusion, les taux sont inchangés par rapport à l'an dernier.

• **Compensations reversées par la Communauté de Communes :** 191 521 €

• **Fonds de péréquations des recettes intercommunales (dotation de l'Etat) :** 15 000 €

• **Dotations de fonctionnement versées par l'Etat :** 249 602 €. A noter que, si la part forfaitaire de la Dotation Globale diminue de 8 000 €, d'autres lignes augmentent,

notamment celle de la dotation de la solidarité rurale pour 7 000 €. Globalement, la commune de Bénévent n'est pas impactée par l'effort demandé par l'Etat aux collectivités et retrouve cette année l'intégralité du montant 2016, très légèrement augmenté même.

• **Revenu des immeubles :** 20 000 € (location de la trésorerie, de la salle polyvalente, logement du 2°étage de la mairie, etc ...)

## Section d'Investissement

• **Remboursement des emprunts en capital :** 31 672 €

La commune honore pour la dernière fois le prêt réalisé pour la construction de la salle polyvalente. Celui-ci était remboursé trimestriellement et se termine en septembre ; donc la commune gagne un trimestre par rapport à 2016, soit à peu près 10 000 €.

Nous répondons ainsi à ceux qui dénonçaient notre soi-disant surendettement. **Nous n'avons plus aucun emprunt !**

## Les différents programmes de travaux :

• **Acquisition de matériel :** 5 700 €, dont une subvention de l'Etat de 2 000 € en attente de versement pour la classe numérique de l'école. Il est prévu de faire l'acquisition d'un sécateur électrique.

• **Achat de terrain :** 1 500 €. Nous avons fait l'acquisition d'une parcelle jouxtant le parc paysager (pour le prix de 750 €) auprès de Mr COURCOL.

• **Aménagement touristique du parc paysager :** 2 000 € (en cas de besoin)

• **Eclairage public du lotissement de Sigondelle :** 18 000 € (travaux terminés mais payés en 2017 pour 11 365 € - il reste donc un crédit disponible).

• **Eglise Saint Barthélémy – couverture du clocher Ouest et réalisation de l'accessibilité :** 365 000 € TTC

Subvention de l'Etat : 200 000 €

Subvention du conseil Régional : 30 000 €

Après récupération de la TVA, le reste à charge pour la commune est de l'ordre de 70 000 € ; aucun emprunt ne sera réalisé.

• **Signalétique :** 1 300 € (plaque de rues et numérotation des maisons des villages).

• **Restructuration de la mairie :** Il n'y a pas de dépenses nouvelles ; les travaux n'étaient pas terminés lors du vote du budget. A été inscrit 163 000 €. A noter que la commune a bénéficié de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR (50 % pour chacune des 2 tranches) et du Fonds Spécial de Soutien à l'Investissement Public (FSIPL) pour 23 000 € (16,66 % de la 2° tranche)

• **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Paysage (AVAP) :** Report de 16 483 € ; nous avons bénéficié d'une subvention de l'Etat de 50 % et de l'Europe de 30 % au titre du programme LEADER.

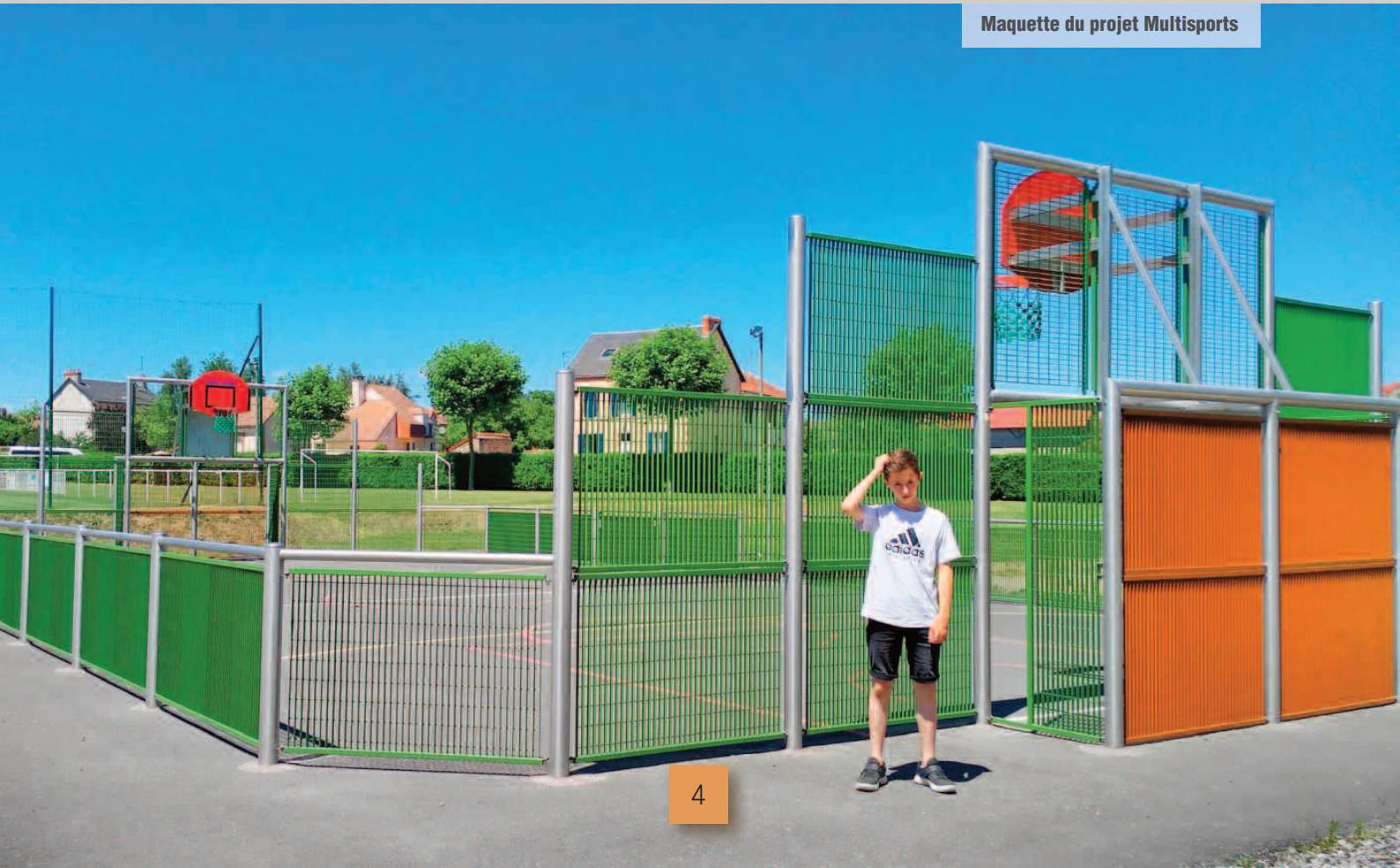

Maquette du projet Multisports

• **Maison des Patrimoines :** Aile vacante de l'Abbaye.
Inscription de 10 000 € pour couvrir les frais des bureaux de contrôle (amiante, plomb, termites ...)

• **Espace Multisports :** 74 000 €, dont subvention de l'Etat de 24 220 € au titre de la DETR et d'une somme identique au titre du Centre National de Développement des Sport (CNDS). Le Conseil Municipal a décidé de réaliser cet investissement sur le terrain « Pluviaud » rue de Lagette, à destination des adolescents et des enfants de la commune ; cet équipement permettra la pratique du basket-ball, badminton, mini-hand, mini-foot, tennis et volley.

• **Aménagement de la place de l'Eglise :**
Il s'agit d'aménager la partie devant le monument aux morts et de réaliser l'accès à l'église pour les personnes atteintes de handicap.
Dépenses prévues : 64 000 €
Recettes envisagées :
- Etat DETR : 23 681 €
- Etat FSIPL : 18 418 €
- Récupération TVA

• **Eclairage public bourg :** 80 000 €
- Subvention syndicat départemental : 19 812 €
- Subvention Etat-DETR : 15 884 €

Nous continuons le remplacement des lampes à vapeur de mercure, désormais interdites. Seront effectuées la rue Jabely, l'avenue du Général de Gaulle, l'avenue du Limousin, la rue Gaston Brun (jusqu'au stade), la rue René Margot, la route de Mourioux, les rues de Lagette et des Rosiers.
Si l'appel d'offres est fructueux et génère une économie par rapport aux prévisions, la route d'Azat et la rue des Croix seront ajoutées à la liste.
**A noter une recette importante, liée aux travaux 2016, c'est la récupération de la TVA pour 89 000 €.**

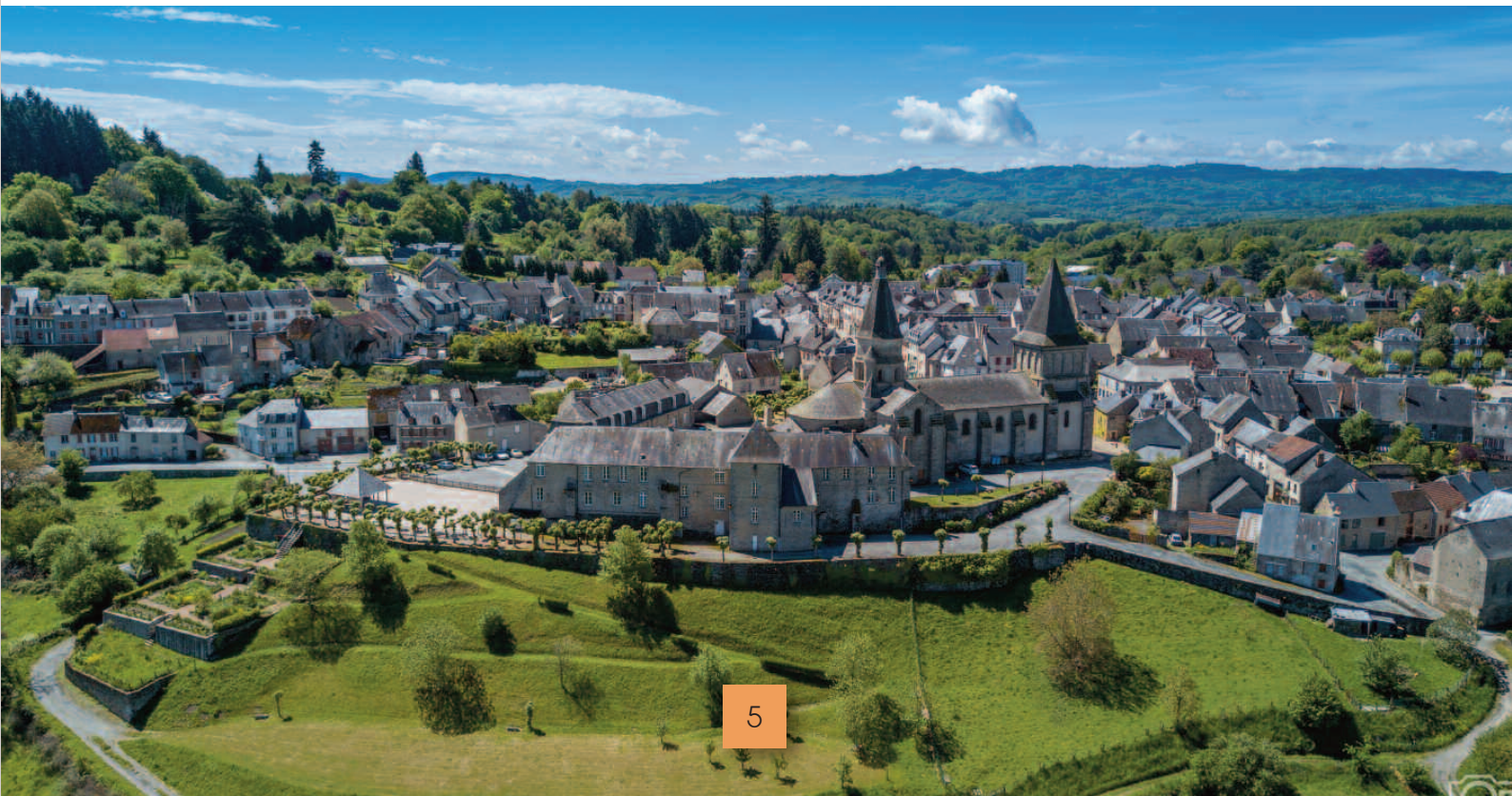

# BUDGET

## Budget annexe : Assainissement

L'année 2016 est très significative des difficultés liées au fonctionnement de ce service. Elle nous a réservé quelques surprises qui ne seront pas les dernières ! Ainsi, à l'occasion des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue Traversière, nous avons découvert un réseau d'assainissement complétement écrasé qu'il a fallu restaurer en urgence.
D'autre part, et c'est fréquent lors de la vente d'un immeuble du centre-bourg, on s'aperçoit que certaines maisons n'ont jamais été raccordées.
Ce fut le cas pour la maison dite de « la Bombette » rue du Monthléry ainsi qu'une autre à proximité immédiate.
Il faut aussi prendre en compte plus d'impayés ou retards de paiement.

En conséquence, la part fixe de la taxe a été portée de 52,50 € à 55 € et la part variable de 0,70 € à 0,74 € le $m^3$.
Les principales dépenses à la section d'exploitation 2017 sont les suivantes :

- **Entretien des réseaux :** 33 869,87 €
- **Fourniture d'eau et d'énergie :** 1 500 €
- **Frais de personnel :** 6 600 €
- **Reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pollution :** 7 800 €
- **Intérêts de la dette :** 13 686 €

La section d'investissement supporte le remboursement du capital (27 902€) et les amortissements.
La seule recette provient de la charge supportée par les usagers, dont celle revenant à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

## Budget annexe : chaufferie bois

Le compte administratif 2016 laisse apparaître des excédents tant à la section de fonctionnement (46 290,42 €) qu'en investissement (58 332,69 €). La clôture des comptes au 10 décembre exigée par la trésorerie fausse un peu le résultat : la facture PARBAUD pour la maintenance (3 400 €) a été reçue après cette date et 3 livraisons de plaquettes sont postérieures.
Pas d'éléments marquants en 2016, si ce n'est une consommation en plaquettes supérieure de 100 $m^3$ à celle de 2016, pour un total de 1 575 $m^3$ (en comptant l'intégralité du mois de décembre), surcoût généré seulement par les conditions atmosphériques et un hiver plus rigoureux.

**Les principales dépenses prévues au budget 2017 sont les suivantes :**

**En fonctionnement :**

- **Energie – Electricité :** 4 100 €
- **Achat de plaquettes :** 40 000 €
- **Maintenance (2016 et 2017) :** 6 800 €
- **Frais de personnel :** 6 500 €

**En investissement :**

Apparaissent essentiellement les amortissements et le remboursement du prêt.
Les seules recettes proviennent de la vente de l'énergie à l'Ehpad et à la commune pour la salle polyvalente et le gymnase. Elles sont calculées au plus juste pour couvrir les charges de l'année.

Pour un territoire zéro déchet, zéro gaspillage
TEOMi
LA TAXE D'ENLÈVEMENT INCITATIVE
evolis23.fr

# Gestion des déchets : Top départ pour la Tarification Incitative !

*Dès le 1er janvier 2018, la Tarification Incitative (TI) sera mise en place sur une partie du territoire d'Evolis 23. Aussi, dès le mois de juin 2017, le déploiement des moyens techniques et logistiques va être fait auprès des usagers.*

## « Votre bac change ! » et votre commune est concernée !

Vous allez bientôt recevoir la visite d'Ambassadeurs accrédités par Evolis 23 pour ***une enquête de terrain en vue du changement prochain de vos moyens de collecte***.

L'objectif : recueillir vos besoins (volume des bacs d'ordures ménagères et de recyclables), repérer les éventuelles difficultés (de stockage, points de regroupements...), préparer la phase de distribution des bacs, constituer une base de données précise* et vous informer largement sur ce nouveau dispositif. Les bacs vous seront ensuite livrés mi-septembre 2017.

## La TEOMi en quelques mots...

- c'est la ***Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi),***
- elle a pour objectif d'***inciter les usagers à réduire leur production de déchets*** et de mieux trier.
- c'est un levier d'action efficace pour ***responsabiliser les habitants dans la gestion de leurs déchets.***

- ***une part fixe*** : pour financer les charges de fonctionnement du service déchets
- ***une part variable*** : ***en lien direct avec l'utilisation réelle du service***. C'est sur cette part variable que vous pourrez agir et être reconnu comme étant un usager vertueux.

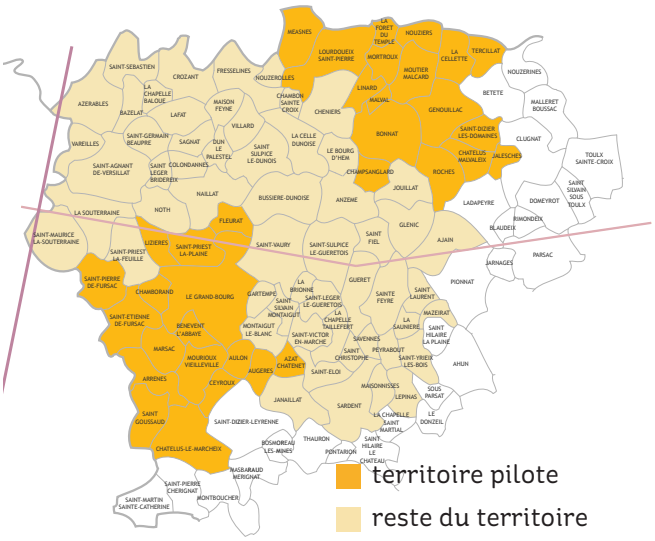


- ***modernisation du service***
- ***collecte individualisée***
- ***suivi de consommation personnalisé***

## Les phases du projet

**Territoires pilotes (CCPCM, CCBGB)**

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|
| › information des usagers<br>› enquête de dotation<br>› livraison des bacs | › début du nouveau service<br>› test «à blanc» | › mesure réelle du service | › 1er avis de TEOMi | › 2nd avis de TEOMi |

**Reste du territoire**

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|
| | › information des usagers<br>› enquête de dotation<br>› livraison des bacs | › début du nouveau service<br>› test «à blanc» | › mesure réelle du service | › 1er avis de TEOMi |

**Pour en savoir plus, contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet www.evolis23.fr**

*déclaration CNIL n°2037203v0 du 27/02/17, en respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 qui encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels.

# Le 18 rue d'Herse

## Que faire au 18 rue d'Herse ?

Il s'agit de l'ancienne maison « Dupuis », vendue à une SCI dont le gérant réside en Suisse. L'immeuble a été partiellement détruit par un incendie, recouvert d'une bâche pour le protéger des eaux puis laissé à l'abandon.
Le maire fut un temps contraint à prendre un arrêté de péril et le Tribunal Administratif, après visite d'un expert, exige des travaux, portant d'ailleurs sur la seule partie « garage».
Lors de ceux-ci l'immeuble s'est complétement écroulé, laissant un sentiment de désolation rue d'Herse, laissant aussi le pignon de la maison voisine sans protection ainsi qu'un gros câble électrique en aérien alors qu'il était précédemment dissimulé sous corniche.
Les tribunaux sont saisis de cette affaire, qui tarde trop à être jugée, tant pour le propriétaire riverain et la collectivité, que pour l'image du bourg qui ne justifie pas en ce lieu son classement dans la marque « Petites Cités de caractère».
Une voisine, qui s'était un temps dite « acquéreur », s'émeut de la situation et souhaite que la commune exerce son droit de préemption pour y créer un espace de jeux pour les enfants et, plutôt que dans faire la demande auprès du maire ou des élus, fait connaître son désir par voix de pétition ! Rien de moins ! A laquelle certaines personnes ont très justement adhéré tant l'idée peut paraître séduisante. Elle est bonne, à part que le droit de préemption, qui est d'ailleurs aujourd'hui exercé par les communautés de communes, ne peut porter que sur des biens mis à la vente, ce qui n'est malheureusement pas le cas de ladite parcelle dont le représentant du propriétaire est pour le moins « fuyant », et le qualificatif est peut-être un peu faible, voire inadapté.
En effet, la SCI qui disposait de liquidités après l'incendie et l'intervention des assurances, les a-t-elle toujours ? Les autres co-propriétaires l'ignorent, seul le gérant ayant délégation de signature.
Ne peut-on pas craindre le pire ? Seuls les tribunaux peuvent tirer cette affaire au clair.

Cette procédure a d'ailleurs déjà été expliquée à la voisine en question qui ne semble pas l'avoir comprise et sa démarche semble aussi un peu « floue ».
Quant aux conseils que peuvent donner les individus dépourvus de ces informations, il faut les écouter avec beaucoup de prudence.
Quel gestionnaire responsable et sérieux se lancerait dans une procédure d'appropriation avant que celle auprès des tribunaux ne soit aboutie ?

Quel maire ferait courir à sa commune le risque d'assumer les charges du propriétaire, si celui-ci était condamné dans cette affaire, par exemple à supporter le coût de l'enduit du pignon de la maison mitoyenne, ce qui, pour le moins, parait inévitable. « Les conseilleurs ne sont pas les payeurs », le dicton est toujours d'actualité ! Cette situation est certes désagréable pour tout le monde, mais elle demeure insoluble pour le moment, au grand dam du maire et de la municipalité !

# Sev'Coiff, un nouveau salon de coiffure dans notre centre bourg

**Depuis le 1er février 2017, Séverine Roumilhac a ouvert son salon de coiffure au 13, rue du marché à Bénévent l'Abbaye.** Forte de son cursus mais aussi de ses dix-sept années d'expériences professionnelles dans de grandes enseignes nationales offrant à sa clientèle professionnalisme, créativité et conseils dans ses prestations, Séverine avait véritablement depuis quelques années le souhait de revenir exercer dans notre belle petite cité de caractère par ailleurs son lieu de résidence familiale.

Pour cette raison mais aussi pour être tombée sous le charme de cette jolie bourgade, Séverine a pris le pari de donner fin au contrat de salariée qu'elle exerçait dans le chef-lieu du département où pourtant elle avait pris au fil des années diverses responsabilités… mais comme nous pouvons le dire fréquemment, il y a des opportunités que l'on ne peut pas se permettre de laisser passer !!!

Après quatre mois d'activité, Séverine est satisfaite de la progression de son travail et apprécie particulièrement un peu plus chaque jour la confiance et l'accueil apportés par les Bénéventines et Bénéventins avec qui elle apprécie échanger, mais aussi par les autres villageois des communes limitrophes sans oublier d'anciens clients fidèles pouvant faire parfois jusqu'à 40 kms pour profiter du savoir-faire de Séverine.

Aujourd'hui, sa clientèle lui paraît très riche et variée avec une proportion « Femmes -Hommes – Enfants » très équilibrée pouvant aller de trois à quatre-vingt-quinze ans.

Séverine ouvre son salon du Mardi au jeudi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 avec rendez-vous ou sans si disponibilités.

Séverine essaye toujours de s'arranger au maximum pour donner satisfaction à ses clients qu'elle nous a dit de remercier chaleureusement lors de notre entretien. Nous lui souhaitons par cette occasion tous nos vœux de réussite et de prospérité afin que son activité reste viable et pérenne.

# Les Moutonnades

**La fabuleuse histoire des Moutonnades se poursuit et va connaître sa 15ème édition pour faire vivre une nouvelle fois un moment de partage intense, de rassemblement et de joie. Cette année aura la particularité d'être non pas le week-end des Moutonnades mais plutôt la semaine des Moutonnades puisque les festivités débuteront dès le 15 Août et même un peu avant et se poursuivront jusqu'au 20 Août.**

Du 11 au 15, trois concerts seront ainsi donnés sous l'égide des Musicales de l'Abbaye, projet porté par l'Association Culturelle du Pays de Bénévent, partenaire de notre comité pour l'occasion. A l'image de cette collaboration, l'Office de Tourisme et le Scénovision proposeront des animations du 16 au 18 Août.

Au rang des nouveautés, signalons l'organisation Vendredi en soirée et sous chapiteau du **1er LOTO des Moutonnades**. Un voyage aventure à imaginer sera à gagner ainsi que de nombreux autres lots originaux et de valeur.

Dimanche matin aura lieu la **1ère course pédestre baptisée « Sur la piste des moutonniers »**. Le village sera installé avec départ et arrivée dans les jardins de l'abbaye, derrière l'ex-hôtel du Cèdre. Le parcours qui est une trouvaille des organisateurs offre des paysages à couper le souffle et une technicité de course peu commune.

**La journée du samedi connaîtra sa traditionnelle brocante** installée dans les rues qui ne manqueront pas d'être une nouvelle fois animées par une banda qui réveille !

A midi, la célèbre **dégustation de frivolités bénéventines** devrait être comme toujours le moment fort de la journée !

La soirée et la nuit seront ensuite consacrées aux agapes suivi du majestueux **feu d'artifice** estampillé BENEVENT puis des cafés concerts endiablés… Dimanche verra comme toujours l'original **marché de rues avec ses expositions**, ses démonstrations et ses dégustations notamment autour de l'agneau. Puis après avoir célébré Saint-Barthélemy, viendra le temps de se sustenter autour d'un gigot d'agneau préparé avec soin, façon bénéventine.

**L'après midi sera dédié au grand spectacle** et débutera par de la fauconnerie de haut vol , puis sera suivi d'un moment de rire extrême. Pendant ce temps, les professionnels de la laine, les moutons seront visitables toute la journée (tapissier, lissier, tondeurs, ….)

Durant tout le week-end, **la fête foraine se tiendra Place Saint Barthélémy** pour la plus grande joie des grands et des petits, sans oublier notre jeu local qui est notre fierté, **LE JEU DE L'OIE GEANT** dans les jardins de l'abbaye.

Venez donc nous rejoindre pour cette semaine de fête Place de la République (ou Champ de Foire) où **le Village du Mouton** vous attend pour vous faire vivre un instant de fête incomparable et pour clore cet évènement, **un bal populaire** sera donné par notre DJ local dimanche soir sous chapiteau.

L'association Culturelle du Pays de Bénévent va organiser son **premier festival de musique « Les Musicales de l'Abbaye » qui se tiendra du 11 au 15 août 2017**. Ce festival proposera un grand panorama musical avec trois concerts de styles différents : Une soirée Jazz Vocal en hommage à la chanteuse Ella Fitzgerald avec le Sweet Note Quartet sous la direction du pianiste de jazz bordelais Alain Barrabès. Le deuxième concert sera animé par le Quatuor Apollinaire autour du saxophoniste Jean-Michel Goury qui se produit dans le monde entier, entouré par ses complices, Sophie Goury, Marie Christine et Yves Josset. Enfin dernière soirée , Vocale et Orgue , avec deux chanteuses autour des airs d'Ave Maria.

Ce festival est réalisé en partenariat avec le Comité des Moutonnades, Musiques et Orgue à l'Abbaye, la commune de Bénévent et l'Office du Tourisme du Pays des Eaux Vives .

# Les Musicales de l'Abbaye

## Festival les Musicales de l'Abbaye

**11 au 15 Août 2017**

### vendredi 11 Août – 18h30

**Concert Jazz Vocal avec le Sweet Note Quartet**
Elisabeth Leclair – chant, Alain Barrabès – piano
Benoît de Flamesni – trombone, Thierry Bourguignon – washboard

### dimanche 13 Août – 17h

**Concert du Quatuor Apollinaire**
Sophie Goury - flûtes , J.M. Goury - saxophones
Marie Christine et Yves Josset - claviers

### mardi 15 Août – 17 h

**Musique Vocale des 18e et 19e siècles**
Marion Delcourt – soprano, Fabienne Lahoche – mezzo soprano et Georges Lartigau - orgue

**Concerts en l'église abbatiale de Bénévent l'Abbaye**
Entrées 13 et 8 € - réservations Office du Tourisme :
**05 55 62 68 35**
organisation ACPB : acpbenevent@gmail.com
**Rendez-vous sur ma page Facebook**
"Festival les Musicales de l'Abbaye"

## Programmation 2017

### vendredi 21 Juillet – 21h église de Bénévent

**Trio Soavita – Concert Purcell - Haendel**
avec Elsa Papatanasios - chant , Claire Daniel - flûte à bec et Laurence Lussault - orgue

### vendredi 28 Juillet – 21h église de Bénévent

**Flûte de Pan et Orgue**
**avec Dorian Gheorghilas et Tomas Strauss**
Musique classique et traditionnelle Moldave

### dimanche 17 Septembre à 15h30 *

Eglise de Bénévent
**Présentation- Concert et découverte de l'orgue de Bénévent l'Abbaye** avec Kyrill Boev, orgue et saxophone
( dans le cadre des Journées du Patrimoine ) .

### vendredi 3 Novembre –

**20h30 salle Polyvalente de Bénévent**
Soirée Cabaret avec le duo Desmons - Rabetaud

# L'Amicale Laïque Bénévent Basket

**L'AL Bénévent Basket avec ses 154 licenciés a connu pour la quatrième fois le championnat national avec ses filles qui, même si elles n'ont pas gagné un match ont montré une grande volonté en se donnant sans compter tout au long de la saison. Beaucoup de remarques élogieuses de la part du public. Elles peuvent en être félicitées pour l'image qu'elles ont donnée du club aussi bien pour les partenaires institutionnels que privés.**

La fierté du club, c'est de bien préparer l'avenir avec une bonne école (labellisée) qui s'améliore d'année en année avec plus de 60 enfants qui dès l'âge de 3 ans découvrent ce sport encadrés par une bonne équipe de dirigeants sous la responsabilité de Rémi. Pour l'année à venir il va falloir reconstruire notamment au niveau des garçons qui se doivent de revenir rapidement au plus haut niveau régional.
Cette nouvelle saison se fera sans **Gérard LESTERPT**. En effet l'illustre président passe la main à **Philippe RITOU** après 17 années au club. Gérard est arrivé le 31 mai 2000 sur la pointe des pieds, sollicité par les dirigeants de l'époque. Même s'il connaissait peu le basket, il avait déjà une solide expérience du monde associatif et de la fonction. En effet c'était le président du club de foot de La Bazeuge depuis une quinzaine d'année. Bien connu et apprécié des Bénéventins car en poste au Crédit Agricole local, Gérard a fait évoluer son club pendant ses nombreux mandats. De 95 licenciés à l'époque, le club en compte aujourd'hui 154. Les équipes seniors garçons et filles auront connu la Nationale 3 en 2001, 2008, 2011 et 2017 et l'école de basket est labellisée au niveau national depuis 2016. Discret au départ, Gérard a su imposer un style à la fois ferme et diplomate. Il a transformé le club en démarchant des partenaires privés et publics, il a créé un emploi à mi-temps pour développer l'association sans pour autant oublier de fédérer les bénévoles sans qui le club n'existerait pas. Bien sûr il n'a pas été seul pour faire cette révolution mais il en a été le pivot, terme bien connu des basketteurs. Il aura aussi compris l'importance d'être présent dans les instances de décision. C'est pourquoi rapidement il a intégré le Comité Départemental et dès 2008 il en prenait la présidence avant d'être vice-président de la ligue en 2016 mais il semble qu'il n'intègrera pas la fédération... **Gérard** a structuré l'Amicale Laïque sans jamais penser à sa personne, tout ce qu'il a mis en œuvre, c'était pour le bien de l'association. Au moment où on parle de moralisation de la vie politique, nos dirigeants pourraient prendre exemple sur le parcours de **Gérard LESTERPT** qui aura été un modèle d'intégrité pendant ses 17 années de président. Il laisse une structure forte, saine financièrement et ouverte aux autres avec la création de la CTC Ouest Creuse.

## 70 ans de l'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque fêtera ses 70 ans le samedi 9 septembre 2017. L'association reviendra sur ses origines à travers une exposition riche de documents variés. Vous y trouverez par exemple le programme d'une pièce de théâtre de 1952, le premier maillot de basket porté par **Martine ROILETTE**, illustre joueuse des années 60, les calendriers de basket de 1980 à aujourd'hui, des articles de presse d'époque ...
L'association est née avec l'école primaire et le collège. Le basket l'a intégrée au début des années 70 suivi par le tennis de table. Aujourd'hui seul le basket porte haut les couleurs de l'Amicale Laïque riche de ses 150 licenciés. Outre l'exposition au gymnase **Christian RIU**, l'animation sportive sera assurée par les jeunes pousses de l'école de basket labélisée au niveau National. Ensuite un vin d'honneur précédera un repas organisé à la salle polyvalente de Bénévent. Pour organiser au mieux cette manifestation, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. N'hésitez pas non plus à vous faire connaître si vous possédez toute archive (texte, photo, vidéo, affiche ...) ayant un lien avec l'Amicale Laïque. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec **Martine ROILETTE** ou laisser un mail à l'adresse suivante : **communication@beneventbasket.fr**

# Quelques nouvelles de l'EHPAD

**Chaque bénéventin mesure tout l'intérêt de notre « maison de retraite » Pellisson-Fontanier, intérêt des femmes et des hommes pour lesquels le maintien à domicile n'est plus possible, pour leurs familles, poids de l'établissement dans l'économie locale et bien sûr près de 75 emplois locaux si l'on comptabilise les remplacements.**

Le rapport d'activité 2016 établi par le médecin coordonnateur est riche d'enseignements :

- Sur les 80 places qu'offre l'Ehpad, 76 étaient occupées au 31/12/2016
- 27 nouveaux résidents ont été accueillis au cours de l'année : 17 femmes et 10 hommes. Ceux-ci provenaient des Centres hospitaliers de Bourganeuf (7), Guéret (4), Saint-Vaury et Sainte-Feyre (3 chacun), Limoges CHU (2), Limoges Esquirol (1) ; 2 étaient précédemment en famille d'accueil, 2 autres sont entrés directement en provenance de leur domicile.
- Plus des trois quarts des nouveaux résidants sont d'origine creusoise (22), les 5 autres viennent de Haute-Vienne, de Charente-Maritime ou des Yvelines.
- Concernant les creusois, 12 sont issus du secteur Bénévent – Grand-Bourg, 4 de celui de Guéret, 2 de celui de Bourganeuf, 1 d'Ahun, Saint-Vaury, la Souterraine ou Aubusson.
- Sur les 76 résidents présents le 31 décembre, 39 sont issus de Bénévent- Grand-Bourg
- Concernant les sorties dont on connait la cause principale, il y a eu 13 décès. Seulement 4 résidents ont quitté l'établissement pour un autre Ehpad ou une famille d'accueil.
- Concernant les résidents, 28 étaient âgés de plus de 90 ans (23 femmes, 5 hommes). Deux femmes ont (largement) dépassé le siècle. L'âge moyen est de 88.27 % pour les femmes, 80.23 % pour les hommes. L'âge moyen d'entrée dans l'établissement est de 88,7 pour les femmes, 75,7 pour les hommes.

Ces chiffres témoignent bien de l'effort qui est fait pour le maintien à domicile des personnes âgées, mais aussi de l'intérêt des établissements d'hébergement, dernière solution quand il n'est plus possible.
Le nôtre est quasiment toujours complet, rempli presque exclusivement par des creusoises et creusois. La présence de quelques résidents venus d'ailleurs indique sans doute que des familles recherchent des tarifs plus supportables que ceux qu'on leur offre à proximité de chez eux.

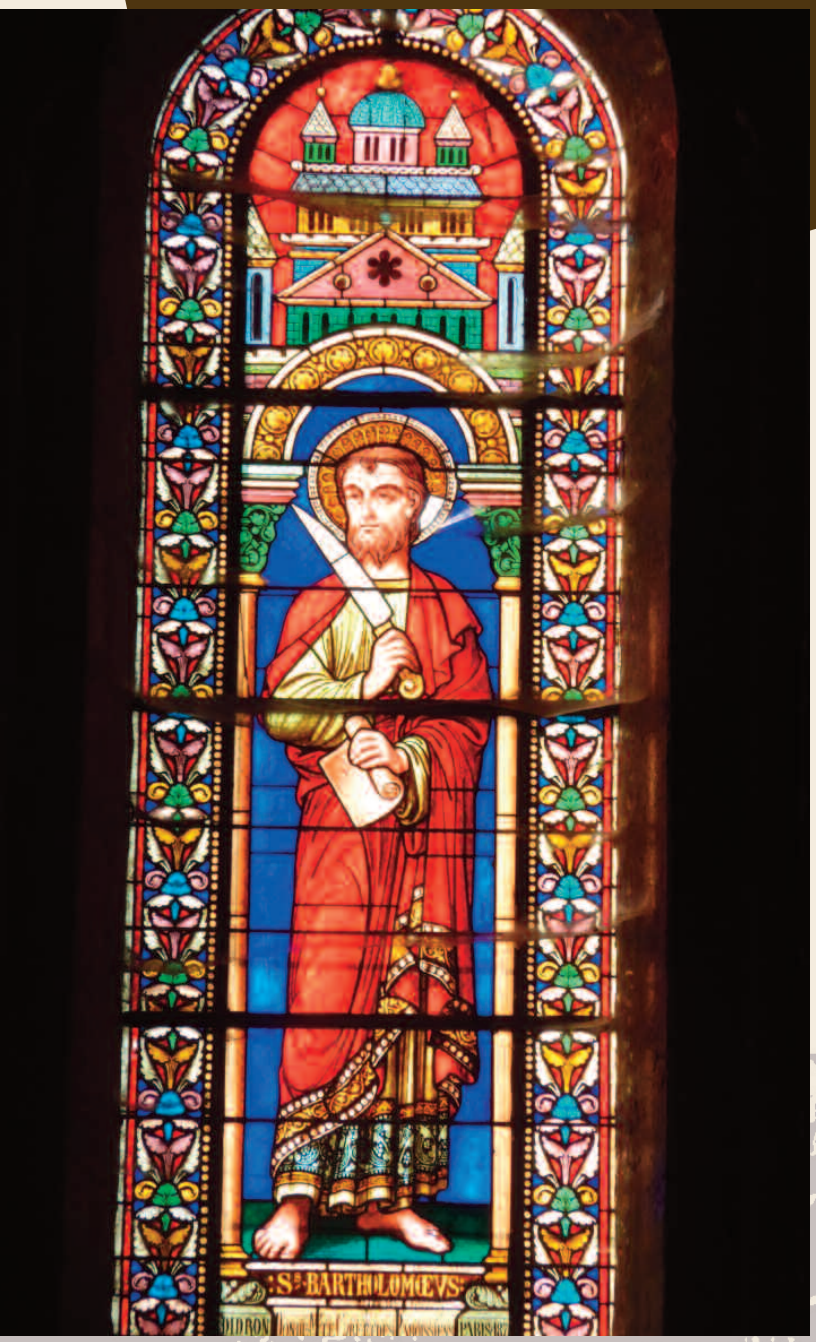


# Saint-Barthélemy

**Saint-Barthélemy, l'un des 12 apôtres de Jésus, est né en Galilée, il est fils de Thilomée, et assimilé au disciple Nathanaël, c'est l'apôtre Philippe qui le présenta à Jésus.** Celui ci le prit parmi ses disciples, et après la pentecôte, l'envoya en Inde avec Philippe pour y prêcher l'évangile selon Saint-Mathieu. En quittant les Indes, l'Apôtre vint dans la grande Arménie. Dans la capitale de ce pays, il y avait un temple où l'on rendait les honneurs divins à l'idole Astaroth, et où l'on allait lui demander la délivrance des sortilèges, Barthélemy s'y rendit, et aussitôt l'idole ne fit plus de guérisons. Les démons avouèrent aux prêtres de ce faux dieu que la faute en était à Barthélemy, et leur donnèrent son signalement; l'Apôtre se fit assez connaître par ses miracles; il délivra du démon la fille du roi, et fit faire à l'idole, en présence d'une foule immense, l'aveu public de ses fourberies; après quoi le démon s'éloigna en grinçant des dents. Un succès si éclatant convertit le roi et une multitude de personnes; la famille royale et douze villes du royaume reçurent bientôt le baptême. Mais le démon résolut de se venger ; il fait saisir l'Apôtre par le frère du roi qui le condamna à être écorché vif. Les bourreaux inhumains s'armèrent de couteaux et de pierres tranchantes et écorchèrent la victime de la tête aux pieds ; de telle sorte que, n'ayant plus de peau, son corps montrait une chair sanglante percée de ses os. Il eut ensuite la tête tranchée et fut crucifié la tête en bas, Le corps écorché et la peau sanglante de l'Apôtre furent enterrés à Albane, en la haute Arménie, il s'y opéra tant de miracles, que les païens, furent pris de fureur et saisirent la première occasion pour s'emparer du sarcophage contenant la précieuse relique et le jeter à la mer, avec les restes de quatre autres martyrs : Papien, Lucien, Grégoire et Acace. Le sarcophage surnagea néanmoins miraculeusement et traversant la mer Noire et l'Hellespont, passa dans la mer Égée et dans l'Adriatique, pour aller finalement s'échouer sur la côte de l'île de Lipari. Barthélemy apparut en songe à l'Evêque de Lipari, Agathon, qui se leva aussitôt et se rendit sur la plage où il découvrit avec admiration le sarcophage de plomb. Ayant appris cela, le gouverneur de la ville de Bénévent qui est la capitale de la Pouille, et l'une des principales villes du royaume, de Naples, envoya des Chrétiens d'Amalfi prendre la Sainte Relique, au-devant de laquelle il se porta en compagnie de l'Evêque, et il la fit déposer dans une église, où de nombreux fidèles purent profiter de la grâce qui en émanait, en l'an 839 , le 25° jour du mois d'octobre. La première translation de l'Inde-Arménienne à l'île de Lipari se célèbre le IX des Kalendes de septembre. La fête de son martyre se fait le XV des Kalendes de juillet. Ainsi la mémoire de S. Barthélémy se célèbre trois fois dans le cours de l'année.»

André Clamont

# IL Y A CENT ANS

## 1914 - 1918

Notre pays n'en a pas fini avec la guerre et l'année 1917 est particulièrement meurtrière. Le général Nivelle entraîne ses troupes dans une véritable boucherie dans la bataille du « Chemin des Dames », un douloureux fiasco pour l'armée française qui conduira à de nombreuses mutineries dans ses rangs et au remplacement de Nivelle par Pétain.

La jeunesse bénéventine, qui était bien décimée depuis le début de la guerre, va encore perdre plusieurs des siens, dont les noms figurent sur le monument aux morts de la commune :

**LEPEITRE Jean, Paul, Achille, Louis** : né le 12 mai 1891 à Guéret, 2ème classe du 85e Régiment d'Infanterie, matricule 1265 au recrutement de Guéret, décède le 11 mars en captivité en Allemagne (Münster).

**COUTISSON Joseph, Louis, Jean :** né le 3 mars 1894 à Le Poujol (canton de Salignac), Dordogne, fils d'Auguste et Marguerite Malbec, aspirant au 106e Régiment d' Infanterie, matricule 807 au recrutement de Magnac-Laval, célibataire, décédé le 17 avril à Soupir (Aisne), tué par balle sur le champ de bataille (précisément au bois de la Bovette à Moussy sur Aisne). Titulaire de la Croix de Guerre.

**GALTIE Gaston :** né le 13 octobre 1890 à Ivry sur Seine, actuellement Val de Marne, fils de Baptiste et de Césarine Mézanet, célibataire, décède à Bénévent l'Abbaye le 17 avril.

**LAVAUD Adrien :** né le 9 avril 1891 à Bénévent, fils d'Etienne et d'Anne Gerbaud, Chasseur au 8e Bataillon de Chasseurs à pied, matricule 1041, marié à Philippine Léger, décède des suites de ses blessures le 1er mai à l'hôpital d'évacuation de Prouilly dans la Marne. Titulaire de la Croix de Guerre.

**FOUGERAS Théodore :** né le 28 mai 1892 à Bénévent l'Abbaye, résidant à Felletin, fils de Jean, journalier, et de Françoise Sirier, sapeur au 2e Régiment du Génie, matricule 10635, tué à l'ennemi, décède le 2 mai à Bouffignereux dans l'Aisne.

**AUBOUX Jean :** né le 19 novembre 1896 au bourg de Bénévent, fils de Frédéric, sabotier, et de Marguerite Demassias, soldat de 2ème classe au 363e Régiment d'Infanterie, matricule 907 au recrutement de Magnac-Laval, célibataire, décède le 4 mai à Bermericourt dans la Marne.

**LABUSSIERE Emile :** né le 9 décembre 1892 à Azérables, fils de Joseph, cultivateur, et de Marie Descare, Chasseur au 55ème Bataillon de Chasseurs à pied, matricule 3183, célibataire, tué à l'ennemi, décède le 23 mai à Urvillers dans l'Aisne.

- **RIDOUX Alexandre :** né le 6 août 1976 à Grand-Bourg, tambour au 86e Régiment d'Infanterie Territoriale, matricule 923 au recrutement de Magnac-Laval, décède le 20 novembre à Bouleuse dans la Marne, des suites de maladie contractée au service.

Une incertitude demeure sur la date de décès d' **Emile DUMAS**, né le 8 juin 1892 au village des Granges, fils de Jean, cultivateur et d'Anna Lavaud, sergent au 170e Régiment d'Infanterie, matricule 16400, décédé à la suite de ses blessures à l'hôpital de Prouilly dans la Marne (son frère Gabriel était tombé à Notre Dame de Lorette le 16 mars 1915).

**Charles QUERCY**, né le 4 novembre 1885 à Pierres-Blanches, maçon, fils de Marcelin, maçon aussi, et de Catherine Valéry, marsouin au 3e Régiment d'Infanterie Coloniale, célibataire, matricule 227 au recrutement de Magnac-Laval, donné parfois comme tué à l'ennemi le 22 août 1917 à Saint-Vincent Rossignol en Belgique, est plus probablement disparu ce même jour de 1914, date de la bataille qui avait eu lieu ici (son frère Pierre tomba le 6 octobre 1914 à Dancourt dans la Somme et la famille Quercy dut ainsi perdre deux garçons dès la première année du conflit).

## CIVISME ENCORE ET TOUJOURS

■ **Travaux de saison**

Respecter la tranquillité du voisinage en évitant les nuisances sonores est indispensable au bien vivre ensemble.
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses
à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours féries de 10h à 12h

Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.
Que faire de mes déchets verts ?
L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département.
Pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air, les autorités ont interdit le brûlage de déchets verts depuis 2011. Dans ces objectifs, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient. Vous devez donc déposer vos déchets verts en déchèterie ou procéder à leur broyage. Cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre, toute l'année, s'étend aux professionnels et aux collectivités locales, sauf à remplir certaines conditions valant exception.

## NOS CLUBS SPORTIFS

■ **Basket :** voir rubrique spéciale en p12

■ **Football**. L'entente Sportive Bénévent-Marsac, reléguée en championnat de district l'année passée, n'a pas réussi à retrouver sa place en ligue. Après avoir été leader un moment, elle n'a pas confirmé ses résultats en fin de saison et termine finalement à la cinquième place d'une poule dominée par Mérinchal, qu'accompagne Bourganeuf en division supérieure.
L'équipe B a fait preuve de plus de régularité et, tout en terminant à la seconde place, décroche son billet pour la 2ème division, devancée par Saint-Fiel.
L'équipe C a tenu son rang ; après l'hémorragie qu'a subi le club à l'intersaison 2016-2017, certains fidèles s'étaient donné comme mission d'assurer la présence d'une troisième équipe. Promesse et objectifs tenus : elle a terminé la saison en prenant du plaisir sur le terrain !

## ZERO PESTICIDES... OU PRESQUE

■ La loi interdit désormais aux communes d'utiliser des désherbants chimiques, sauf dans les cimetières. Bien sûr nous respecterons la loi, nous y sommes tenus. Il faut donc s'attendre à avoir un peu plus d'herbe en bordure des rues.
Il ne semble pas y avoir de remède miraculeux pour remplacer le désherbant ; plusieurs essais ont été faits dans des communes voisines, gaz, eau chaude, etc..., sans donner satisfaction, apparemment.
Dans l'attente d'une solution, la commune emploiera un désherbant naturel, le RAPIDGO®. Il est non sélectif ; sa substance active, d'acide pélagornique, fortement concentrée, appartient à la famille des acides gras et provient du pélargonium (géranium). Utilisé contre les mousses, l'acide pélargonique pénètre la couche cireuse de l'appareil foliaire et en détruit l'épiderme ; il s'ensuit un dessèchement cellulaire. Agissant par contact, il permet d'éliminer les organes verts non liquéfiés du végétal traité. Ce produit s'applique par pulvérisation. Donc, ne vous affolez pas si vous voyez nos agents équipés d'une tenue appropriée, ils ne sont pas hors la loi.
Et si vous voyez un peu plus d'herbe au bord de nos rues, soyez indulgents, c'est la conséquence des textes qui s'imposent à nous et que nous appliquons bien évidemment !

■ **COMITÉ D'ANIMATION DE LA SAINT-BARTHÉLÉMY** Une page se tourne, Eric Pluviaud a décidé de passer la main, après quatorze années d'investissement dans l'organisation des « Moutonnades» ; il avait déjà pris un peu de recul et partagé la présidence avec Jean-Michel Cluzelaud, qui lui succède et qui s'est largement préparé à cette succession. Merci Eric pour ton engagement dans l'association, pour le rayonnement que tu as contribué à lui donner. Bon vent à toi Jean-Michel et à Christine ton épouse, dont le soutien est acquis ! Celui de la municipalité aussi !

■ **COLLÈGE JEAN MONNET**. Nous venons d'apprendre le départ vers Dun le Palestel de notre gestionnaire, Marie-Noëlle Veysseix, qui, avec sa famille, occupait un logement dans l'établissement et qui était particulièrement appréciée de la communauté éducative. Il en va ainsi des carrières ou des contraintes familiales qui amènent parfois à la mobilité. Beaucoup auraient souhaité que la collaboration se prolonge un peu plus !

■ **QUELLE LIMITE À L'IGNOMINIE ?**

Comment peut-on ajouter à la peine d'une famille qui vient de perdre un être cher ? Récemment, des fleurs viennent d'être dérobées sur une tombe du cimetière de Bénévent que la famille avait eu la douleur d'ouvrir pour l'un des siens ! Qui peut s'abaisser à une telle ignominie ? Qui peut vivre chez lui, conscience en paix, auprès de magnifiques fleurs sur sa fenêtre ou dans son jardin si celles-ci avaient été offertes à quelqu'un qui vient de nous quitter ? Eh bien, ça existe, chez vous peut-être, ou chez votre voisin ! Si l'auteur de cet acte inqualifiable est par hasard lecteur de ces quelques lignes, que la honte le prenne et que le remords le taraude, c'est ce qu'il mérite !